

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**
31/03/2025**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
08/04/2025**Date de publication :**
08/04/2025

Le 07 avril 2025 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Jean Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER**Étaient représentés :** Carine LASSOUANE par Lionel COUBRA et Vincent NEVOT par Anne-Cécile DUCOSSON**Absent :** Daniel BORDES**Secrétaire de séance :** Katia PÉDEMAY**DÉLIBÉRATION N° 2025-20****OBJET :** Vote du budget principal 2025

Le budget principal pour l'année 2025 peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL 2025		DÉPENSES	RECETTES
CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT		2 689 093,72 €	2 094 158,33 €
Reports 2024	R002		594 935,39 €
Total fonctionnement		2 689 093,72 €	2 689 093,72 €
CRÉDITS D'INVESTISSEMENT		793 108,24 €	1 240 914,17 €
Reports 2024	RAR	989 242,93 €	238 964,92 €
	R001		302 472,08 €
Total investissement		1 782 351,17 €	1 782 351,17 €
TOTAL BUDGET 2025		4 471 444,89 €	4 471 444,89 €

Vu la délibération n° 2022-32 du 11 avril 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération n° 2025-13 du 07 avril 2025 concernant l'affectation des résultats 2024 du budget principal,

Considérant que la nomenclature M57 permet la mise en place de dépenses du personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget principal pour l'année 2025 tel que résumé ci-avant,
- d'approuver le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses du personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
- de charger M. le Maire de son exécution.

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 07 avril 2025

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Katia PÉDEMAY



Budget primitif 2025 de la Commune

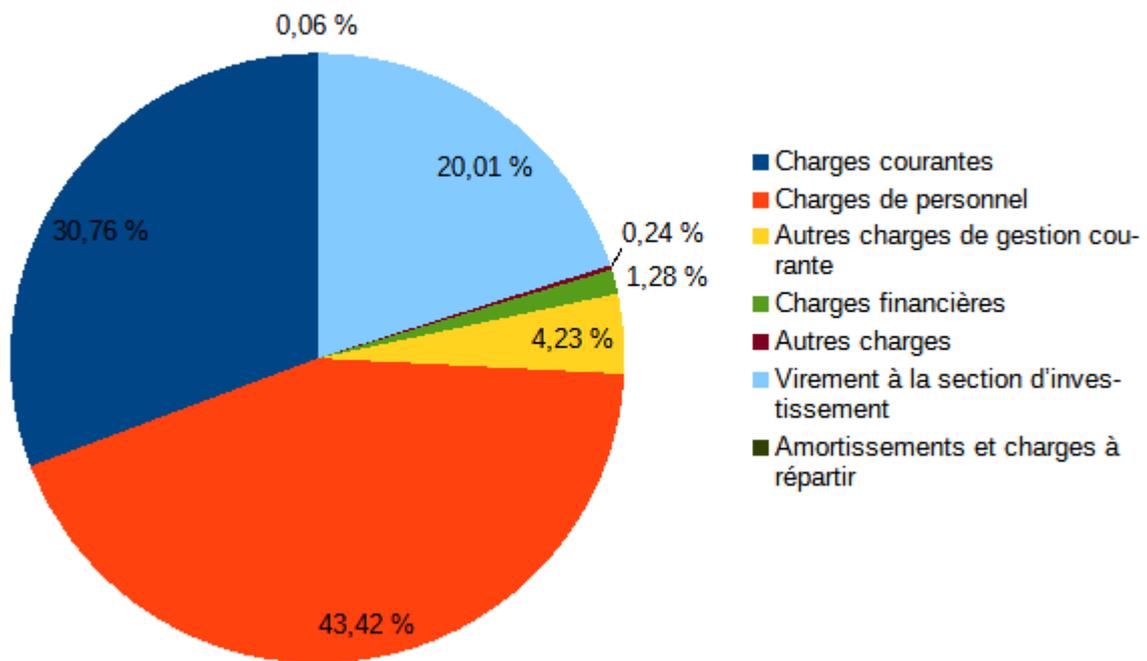
RAPPORT DE PRÉSENTATION

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

Le budget principal pour l'année 2025, dont la synthèse des investissements est jointe en annexe, peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL 2025		DÉPENSES	RECETTES
CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT		2 689 093,72 €	2 094 158,33 €
Reports 2024	R002		594 935,39 €
Total fonctionnement		2 689 093,72 €	2 689 093,72 €
CRÉDITS D'INVESTISSEMENT		793 108,24 €	1 240 914,17 €
Reports 2024	RAR	989 242,93 €	238 964,92 €
	R001		302 472,08 €
Total investissement		1 782 351,17 €	1 782 351,17 €
TOTAL BUDGET 2025		4 471 444,89 €	4 471 444,89 €

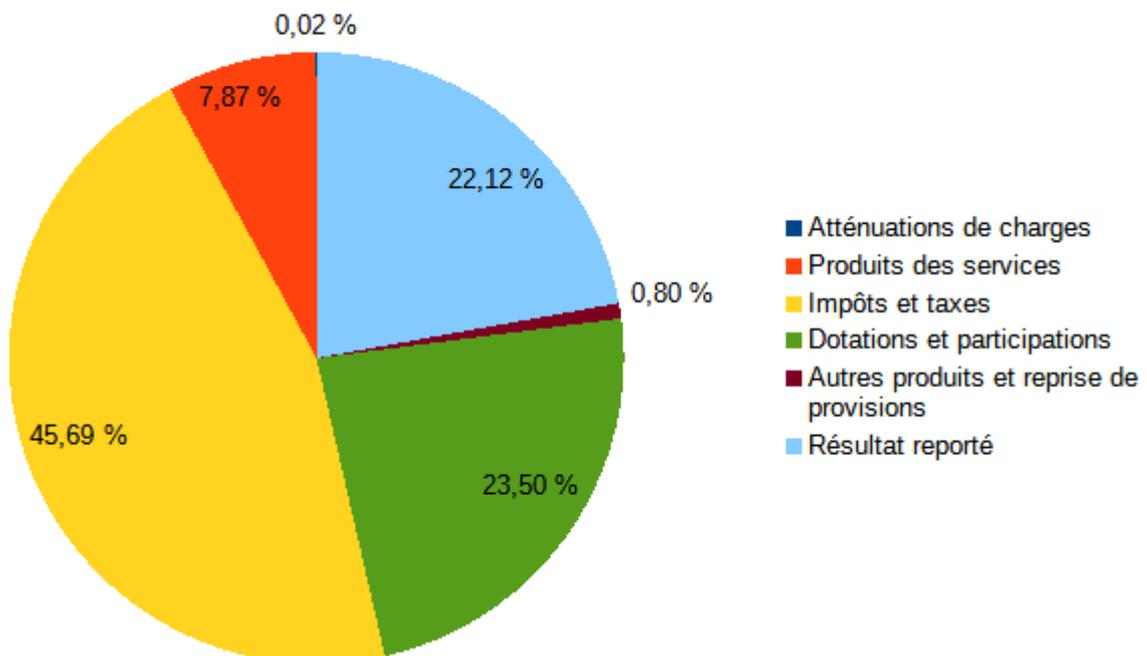
Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 2 689 093,72 € :



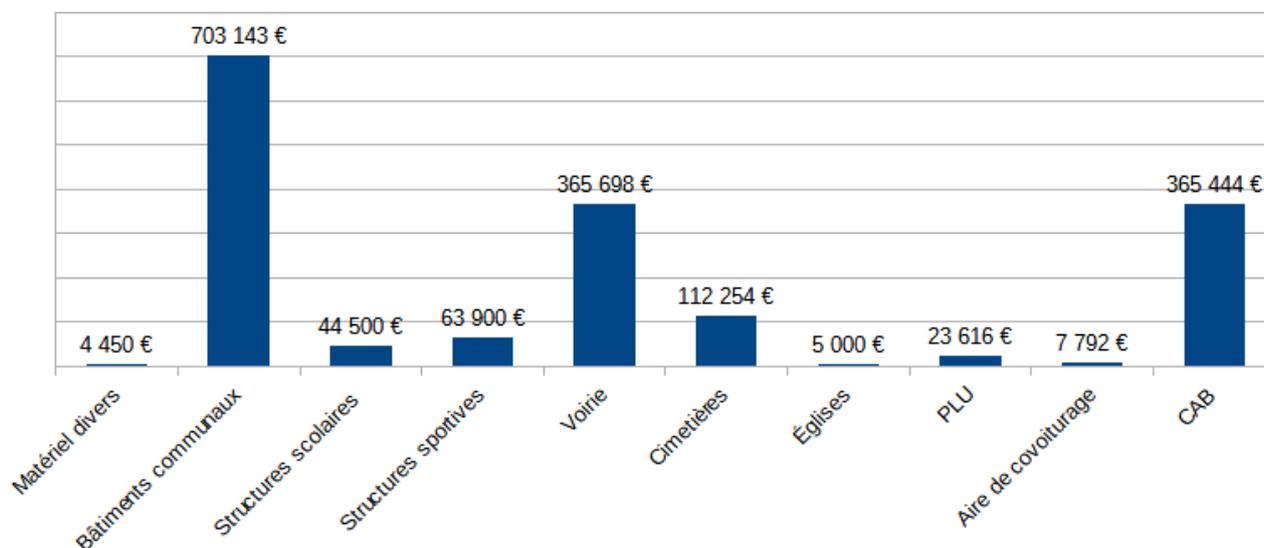
Les charges courantes les plus importantes concernent :

- ➡ l'électricité (bâtiments communaux, écoles, éclairage public...) pour 130 200 €,
- ➡ la restauration scolaire pour 177 800 €,
- ➡ les frais de maintenance pour 57 850 €,
- ➡ les prestations de service dont les activités, séjours pour 40 050 €,
- ➡ l'entretien et la réparation des bâtiments publics pour 31 575 €,
- ➡ les transports scolaires pour 31 100 €.

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à 2 689 093,72 €, y compris l'excédent reporté de 594 935,39 € :



Les dépenses d'investissement se chiffrent à 1 782 351,17 € dont 86 553,24 € d'emprunts et dettes assimilées. Les opérations d'équipements sont évaluées à 1 695 797,93 € :



Plusieurs emprunts sont en cours :

- emprunt concernant l'achat de la gare de Cabanac de 86 200 € (capital restant de 61 039,75 € au 1^{er} janvier 2025 – fin en 2032),
- emprunt concernant l'aménagement de Gassies de 250 000 € (capital restant de 140 263,93 € au 1^{er} janvier 2025 – fin en 2035),
- emprunt concernant l'acquisition des Mottes de 270 000 € (capital restant de 154 672,05 € au 1^{er} janvier 2025 – fin en 2035),
- emprunt concernant la construction du logement de la Blüe de 45 000 € (capital restant de 4 885,22 € au 1^{er} janvier 2025 – fin en 2026),
- emprunt concernant des travaux à l'école élémentaire et de voirie de 345 000 € (capital restant de 152 766,93 € au 1^{er} janvier 2025 – fin en 2034),
- emprunt concernant les travaux d'investissement 2022-2023 de 600 000 € (capital restant de 568 210,19 € au 1^{er} janvier 2025 – fin en 2038).

Ces dépenses sont couvertes par des recettes d'investissement qui sont essentiellement :

➔ le virement de la section de fonctionnement :	537 983,32 €
➔ l'excédent reporté :	302 472,08 €
➔ les subventions :	359 376,92 €
➔ les dotations et fonds divers (FCTVA, TAM) :	106 950,92 €
➔ les produits de cessions d'immobilisations :	23 700 €
➔ la couverture du besoin de financement 2023 :	447 805,93 €
➔ les amortissements et opérations d'ordre :	1 602 €
➔ les immobilisations en cours :	2 460 €

